



Trois nouveaux procès seront ouverts contre Stephan Schmidheiny pour homicide volontaire

Par Claudio Carrer, paru dans **AREA**, le 4 mars 2015.

Voici un article concernant l'audience préliminaire d'Eternit à Turin, prévue pour le 12 mai prochain. Le procureur Raffaele Guariniello a demandé que Stephan Schmidheiny soit à nouveau traduit en justice. Il sera jugé par la juge Federica Bompieri. Cette fois S. Schmidheiny est accusé d'homicide volontaire aggravé pour le décès de 258 personnes dans les régions où se trouvaient les usines d'amiante du groupe Eternit SpA. D'après Claudio Carrer, S. Schmidheiny aurait déjà trouvé une parade: "Il ne pourrait être jugé deux fois de suite sur la même plainte". Affaire à suivre...

Pour le milliardaire suisse Stephan Schmidheiny, que la Cour de cassation a "pardonné" en prescrivant sa condamnation suite à une première procédure où il était accusé de "*catastrophe environnementale*", une nouvelle action en justice pourrait bientôt être engagée en Italie. Elle concerne toutes des victimes de l'amiante décédées des suites de leur exposition dans l'entreprise de la multinationale Eternit, dont S. Schmidheiny était à la tête pendant les années septante et huitante. Il s'agit là du **premier des trois procès** en cours qui entrera dans sa phase décisive à Turin avant l'été prochain, après qu'une "*enquête préliminaire*" évaluera les plaintes des victimes pour homicide volontaire aggravé.

1

Cette enquête sera conduite par le substitut du procureur Raffaele Guariniello, ce magistrat devenu le symbole international de la lutte contre les crimes commis contre la santé et la vie des travailleurs d'Eternit. Guariniello a été le grand architecte du maxiproces qui s'est conclu, le 19 novembre 2014, par l'arrêt de la Cour de cassation. Celle-ci, se fondant sur la notion de "*délai de prescription*" de l'infraction, a annulé la condamnation de Schmidheiny à 18 ans de prison pour "*catastrophe environnementale criminelle permanente*", peine infligée précédemment par la Cour d'appel de Turin. Cependant, la nouvelle demande de mise en accusation porte sur une infraction beaucoup plus grave et ne court plus le risque d'être prescrite.

L'accusation d'"*homicide volontaire aggravé*" concerne 258 personnes, dont 66 anciens travailleurs des établissements Eternit de Casale Monferrato (Alessandria) et de Cavagnolo (Turin), ainsi que de 192 habitants résidents à proximité de ces usines et qui sont décédés entre 1989 et 2014 des suites à leur exposition à l'amiante dispersé dans l'environnement. Quoi que Stephan Schmidheiny, "*connaissait les dangers de l'amiante*", c'est lui-même qui a "*de toute façon exploité cette substance*", explique la magistrature de Turin tout en présupposant qu'il pourrait y avoir des conditions aggravantes telles que des motivations abjecte, la quête de profit et l'utilisation de substances insidieuses: l'amiante.

Contrairement au premier procès, qui a porté sur un crime dit "collectif", ce procès contre Schmidheiny, dit *Eternit bis*, portera sur des cas individuels de personnes décédées des suites d'une maladie liée à l'amiante, en particulier le mésothéliome pleural. En effet, les enquêteurs ont pu confirmer le lien de causalité entre l'exposition à la poussière d'amiante émise par les établissements d'Eternit et la mort des plaignants. Cela a été étayé par l'analyse détaillée de chacun des dossiers médicaux, le vécu des victimes (anamnèse), la durée de leur exposition à l'amiante, leurs activités professionnelles, leurs conditions de logement, le développement de leurs maladies et les causes de leurs décès.

2

"C'est maintenant que sonne la cloche de l'assassinat", synthétise Raffaele Guariniello, qui conduit deux autres enquêtes contre l'ancien propriétaire d'Eternit pour de mêmes délits. L'une d'elles devrait déboucher sur une **deuxième enquête**, "Eternit ter", qui concerne environ 200 cas de citoyens italiens ayant travaillé dans les usines d'Eternit en Suisse, à Niederurnen (Glaris) et Payerne (Vaud), qui sont tombés malades puis décédés des suites de leur exposition professionnelle à l'amiante. Ces cas ont pu être identifiés grâce aux enquêtes épidémiologiques menées par les magistrats à Turin après avoir obtenu péniblement de la Suisse, les noms des anciens travailleurs immigrés. Parmi les suspects dans cette affaire, en plus de Stephan Schmidheiny figure aussi son frère Thomas qui fut à la tête d'Eternit Suisse pendant une courte période.

3

Est prévue encore une **troisième enquête** impliquant Stephan Schmidheiny pour les décès causés par l'exploitation de l'ancien gisement d'amiante: *Amiantifera Balangero*, près de Turin. Il s'agit de la plus grande mine d'amiante en Europe qui fut exploitée pendant de nombreuses années jusqu'en 1990, contrôlée et administrée par Eternit. Là encore, les quelques 200 victimes sont d'anciens mineurs, mais aussi de nombreux habitants au voisinage de la carrière, bien qu'ils n'y n'ont jamais mis les pieds. L'acte d'accusation contre le milliardaire suisse porte sur l'homicide aggravé, volontaire et persistant.

Commentant ces nouvelles enquêtes contre Schmidheiny, la grande presse suisse s'est à nouveau laissé aller en stigmatisant, non pas l'accusé d'assassinat volontaire, mais les magistrats italiens! Le journal suisse allemand, *Tages Anzeiger*, se référant au court laps de temps écoulé depuis l'arrêt de la Cour suprême de Rome qui avait annulé la condamnation de S. Schmidheiny le 19 novembre 2014, écrivait: "*Il n'y aura eu qu'un bref soupir de soulagement pour Schmidheiny*". Une ironie sarcastique fort mal placée face aux milliers de personnes que Schmidheiny a tuées avec son amiante et dont les *soupirs* auront été... les derniers.

Traduction libre, soulignés et gras de CAOVA (F.I.).

